

PROCES VERBAL DU CCAS DU 19 FEVRIER 2018 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

Réunion du bureau du CCAS à 20 H 30.

Date de la convocation : 9 février 2018

Présents : 9 R. MASSEBEUF, J. CAMOIN, N. MACIEJEWski, C. PARGOIRE, D. LAFONT, C. GRIFFON, Y VIALLE, L. CLAUZIER, R. ROVARIS

Absentes: 2 N. VITIELLO, B. BONNEFOI

Procurations : 0

Secrétaire de séance : C. PARGOIRE

En début de séance, Monsieur le Maire présente Monsieur René ROVARIS, nouveau membre du CCAS, nommé par arrêté du Maire du 16 février dernier en remplacement de Monsieur Christian HUTEAU, membre démissionnaire (déménagement).

Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur ROVARIS afin de se présenter.

A l'issue, le Maire demande au public présent dans la salle de se retirer afin de débattre à huis-clos sur le point inscrit à l'ordre du jour, à savoir, les aides attribuées aux familles en difficulté pour la classe de découverte 2018.

OBJET : Aides financières attribuées aux familles pour la classe de découverte 2018

Monsieur le Maire rappelle que les trois classes de l'école René Cassin vont partir en classe de découverte :

- du 28 mai au 1^{er} juin 2018 pour les élèves du primaire
- et du 28 mai au 30 mai 2018 pour les élèves de maternelle

Compte tenu de la participation financière de la commune, du Conseil Départemental et de l'Amicale Laïque le montant restant à la charge des familles s'élève à :

- 50 € par enfant de classe de maternelle
- 90 € par enfant de classe du primaire

Afin de permettre au plus grand nombre de partir, les parents rencontrant des difficultés financières se sont vu offrir la possibilité de demander une aide au bureau du CCAS. Le Maire explique que 6 demandes d'aides financières ont été déposées, seuls 5 dossiers ont revêtus un caractère complet.

Après étude des dossiers complets, le bureau du CCAS, à la majorité :

(Mme CAMOIN, en qualité de membre de la famille d'une personne demandant une aide, n'a pas participé aux débats, ni pris part au vote)

- 5 voix pour une participation à hauteur de 60 % (R. MASSEBEUF, Y. VIALLE, R. ROVARIS, N. MACIEJEWski, L. CLAUZIER)
- 1 voix pour une participation à hauteur de 50 % (C. GRIFFON)
- 2 voix pour une participation à hauteur de 30 % (C. PARGOIRE, D. LAFFONT)
- **Décide de participer à hauteur de 60 % pour les 5 dossiers complets présentés, soit une dépense totale de 444 €**
- Dit que les aides attribuées seront versées aux familles sur participation effective du ou des enfants à la classe de découverte ;
- Charge la Maire de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Date de la prochaine réunion du CCAS** : lundi 26 mars 2018 à 20 h 30

➤ **Date de la fête des enfants** : Dimanche 16 septembre 2018 au stade municipal Paul Névissas (repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

A Saint Didier sous Aubenas, le 22 février 2018

Le Maire,
Richard MASSEBEUF

